

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEGARDE DU JEUDI 22 AVRIL 2021

- Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 18 mars 2021.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine la décision modificative n°1 et autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

- Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant des impôts locaux à percevoir au titre de l'exercice 2021 comme suit : **50,45** % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et **34,07** % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir, pour le MAPA de la création d'une aire de camping-cars, les entreprises suivantes : Lot 1-VRD l'entreprise COLAS, lot 2-Electricité l'entreprise BOUHOURS et lot 3-Plomberie l'entreprise BOUHOURS. Le coût total de ce MAPA s'élève à 118 620,50 € HT. Le conseil municipal mandate le Maire ou un adjoint pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le transfert de la compétence organisation des mobilités à la communauté de communes, possibilité offerte par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019. La communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais deviendra ainsi Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) au 1^{er} juillet 2021 et pourra après diagnostic et étude des enjeux propres à son territoire proposer des services et solutions de mobilité adaptés aux besoins de ses habitants, et approuve les statuts de la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais intégrant la compétence facultative d'organisation de la mobilité ;

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine le prix de vente du livre du « Sentier de la Rose » à 15 € TTC et dit que cette vente intègrera la régie « animations culturelles et patrimoniales ».

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'acquisition d'un terrain, d'une superficie de 1567m² environ, pour un montant de 60 000 € hors frais de notaire et frais de géomètre, donne son accord sur la destination de ce terrain, après acquisition par la Commune, et charge le Maire ou un Adjoint à signer tous documents relatifs à ce dossier.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, donne accord pour que le Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais assure, dans le cadre de son marché 2021 de travaux de création et de renforcement des voiries, la maîtrise d'ouvrage restant à la charge de la commune, approuve la convention en vue de la création d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais et les communes de Bellegarde, Chatillon-Coligny, Conflans-sur-Loing, Nesploy et Quiers-sur-Bezonde et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de continuer à adhérer au dispositif du FUL et du FAJ à hauteur des contributions fixées par habitant et autorise le Maire ou un adjoint à signer la convention à intervenir entre la commune de Bellegarde et le Conseil Général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte l'achat d'un outil de médiation (dans le cadre du projet du Sentier de la Rose) pour un montant de 2 314,75 € HT, sollicite la subvention à la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, d'un montant de 1 755,80 € HT dans le cadre du programme en faveur des projets d'animation touristiques du territoire, et autorise le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents relatifs à ce dossier.